



Les horaires de formation

publié le 24/03/2012

Enseignements obligatoires	Horaire sur 56 semaines
Français	2 heures
Histoire géographie	1 heure
Éducation socioculturelle	0,5 heure
Éducation physique et sportive	3 heures
Mathématiques	3 heures
Biologie-Écologie	1 heure
Physique et Chimie	0,5 heure
Sciences économiques, sociales et de gestion	1 heure
Sciences économiques, sociales et de gestion / Gestion de l'entreprise et de l'environnement	0,5 heure
Sciences et techniques des équipements/ Agroéquipements	2 heures
Agronomie	0,5 heure
Aménagement/ Aménagements paysagers	12,25 heures



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.